



## Le MEEDDM prépare déjà ses licenciements !

### La FEETS FO refuse le plan social

La Révision Générale des Politiques Publiques a comme objectif essentiel d'accompagner le non-remplacement d'un fonctionnaire partant en retraite sur deux, voire trois sur quatre.

Sa conséquence principale sera donc, après avoir "restructuré" les services de l'État placés sous l'autorité des préfets, de les dépecer.

Ainsi donc les agents affectés dans des services mutualisés (au niveau régional), mutualisables (au niveau départemental), externalisables (création d'établissements publics), réorganisables (bases aériennes, etc...) ou privatisables à court terme -c'est-à-dire TOUS- sont CONCERNÉS !

Or la pyramide des âges est une réalité démographique et ne rentre pas forcément dans les plans des restructurations... Les agents partant en retraite ne sont en effet pas tous sur les missions dont l'abandon est déjà programmé ou sur le point d'être bientôt annoncé.

C'est ainsi que même un agent de cinquante ans actuellement affecté dans un service d'ingénierie apparaît bien jeune pour espérer y dérouler sa carrière jusqu'à la retraite.

Et c'est pourquoi, après avoir promulgué la loi mobilités du 3 août 2009, le gouvernement prépare son décret d'application ... et le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) n'attend même pas sa publication pour préparer, via l'avis de stage ci-dessous, ce qui correspond ni plus ni moins à un « *plan social d'entreprise* » (PSE) !

Eric Woerth, qui n'est pas seulement le ministre de la Fonction publique, mais aussi du Budget et des Comptes publics, juge « *profondément normal* » de mettre en disponibilité un fonctionnaire après trois refus de postes. Ce qui, pour lui, donnerait la preuve, qu'au fond, « *il n'a plus envie de travailler dans l'administration* » et qu'il n'y a plus alors « *de raison* » de continuer à le payer. Le Premier ministre affirmait même ce matin que « *les fonctionnaires auront plus de garanties que dans la législation précédente* »...

La Fédération FORCE OUVRIÈRE de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS FO) qui combat la loi mobilités, réaffirme que la garantie d'emploi est le garant de la neutralité et de l'indépendance de la fonction publique et de ses agents. En précédant volontairement l'application de la loi, le MEEDDM, future meilleur élève d'une mauvaise classe, se discrédite auprès de ses propres personnels.

La FEETS FO appelle les personnels à la plus grande vigilance et à ne pas participer à ces funestes opérations qui inéluctablement se mènent contre leurs propres intérêts.

Paris, le 3 février 2010

#### AVIS DE STAGE

#### REDACTION DE CV, LETTRE DE MOTIVATION ET ENTRETIEN DE RECRUTEMENT

##### CONTEXTE

La modernisation de l'Etat et les contraintes budgétaires engendrent une redéfinition des missions prioritaires du MEEDDM et du MAAP.

Ceci se traduit notamment par l'arrêt progressif de missions telles que l'ingénierie publique concurrentielle, la fermeture de bases aériennes dans le cadre des réorganisations des services déconcentrés, mais aussi la mutualisation des « fonctions support » qui conduisent à la mise en place des pôles support intégrés (PSI) ou des centres de prestations comptables mutualisés (CPCM).

Contact : Jean HEDOU, Secrétaire général, tél.: 01.44.83.86.20.

Gérard COSTIL, responsable fédéral, tél.: 06.43.78.34.23